LUNIONSPOR



LUCARNE

Discrédit

COMME un symbole. Pour sortir, enfin, d'une intersaison qui aura, une nouvelle fois, pulvérisé son propre record, la Linafp aurait avancé - avant de devoir se raviser - la date du 16 novembre comme celle du coup d'envoi du National-Foot, saison 2019-2020. C'est-à-dire la veille du deuxième match qualificatif pour la Can-2021 des Panthères du Gabon face aux Palencas Negras d'Angola. Quand on sait que les trêves internationales imposent une... pause aux championnats nationaux, on a envie de conclure que les organisateurs de notre épreuve domestique ne savent plus où ils habitent. Et, surtout, que pareille programmation consacre la perte totale de crédibilité et d'intérêt de ce National-Foot. Car – et la question se pose avec la même constance depuis pas mal d'années maintenant - à quoi peut bien servir cette compétition totalement décalée? Pas aux clubs eux-mêmes, dont ceux engagés sur la scène africaine. Pour ces derniers, c'est déjà trop tard, éjectés sans ménagement qu'ils en ont été. Ni à la sélection nationale qui pourrait ne compter que sur un seul élément issu de ses rangs: le gardien de but de l'AS Pélican Donald Nze. Et à supposer que notre National-Foot se déroule d'une saison à l'autre selon le même calendrier (entre novembre et mai), l'ensemble des éliminatoires de la Can-2021 pourrait bien se disputer sans ses joueurs. Les 3e, 4e, 5e et dernières levées étant programmées entre fin août et mi-novembre.

Jusqu'où devrait-on ainsi s'enfoncer dans le discrédit? Par M. A.

Willy NDONG Libreville/Gabon

E Français Yves Brecheteau, ancien endtraîneur de Sapins FC, entre 2012 et 2013, avait saisi, il y a quelques mois, la Fédération internationale de football association (Fifa) pour obtenir le paiement d'arriérés de salaires de la part de son ancien club, devenu entretemps Akanda FC. Ainsi, après examen dudit dossier, le 12 juillet 2019, la Commission de discipline de la Fifa a décidé de sanctionner le club d'Akanda FC.

À cet effet, dans un courrier adressé le 24 octobre 2019 à la Fédération gabonaise de football dont nous avons obtenu copie, l'instance faîtière du football mondial estime que "le club Akanda FC est considéré comme responsable des FC Sapins. Par conséquent, condamne les dirigeants de de la Fifa.

le club Akanda est reconnu

être en vio-

lation de l'article 64 Le club du code disciplinaire de Akanda la Fifa, pour ne pas s'être FC est conformé à la décision considéré du juge unique de la Comcomme mission du statut respondu joueur rendue le sable des 28 juin 2017 condamdettes du nant le club à in-FC Sapins demniser l'entraîneur Yves Brecheteau", indique la-

dite correspondance.

Akanda FC à payer la somme de 190 mille 537 francs suisses (environ 115 millions de francs), ainsi que des intérêts à hauteur de 5 % par année au coach Yves Brecheteau. Le club devra également payer à la Fifa un montant de 13000 francs suisses, correspondant aux frais de procédure.

Akanda FC dispose de 45 jours, à compter de la date de notification, pour s'acquitter de sa dette. "En cas de non-paiement, une amende de 15 000 francs suisses sera infligée au club, en plus de l'interdiction de recruter sur deux saisons de nouveaux joueurs (...). Si Akanda ne s'exécute toujours pas, elle sera reléguée en division indettes contractées par le club Par conséquent, la Fifa férieure", indique le courrier

FOOTBALL

MISSILE ET LOZO-SPORT RESTENT EN D1



ATHLÉTISME

ME DAVY MBEMBO MOUANDZA TRANSMET LE SAVOIR

Matamba, revient sur son parcours sportif, tout en jetant un



